



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Service
Direction des personnels
de l'administration et de
l'encadrement

Cellule de gestion des
personnels de direction,
d'inspection et
psychologues

Affaire suivie par
Sylvie RINEAU

Références
DPAE/SR

Téléphone
05 55 11 42 06

Télécopie
05 55 11 42 50

Mél
sylvie.rineau@ac-
limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François
Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex

1

Limoges, le 08 février 2019

La Rectrice de l'académie de Limoges
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux
– Rectorat
(pour attribution)

Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie
– Directeurs académiques des services de
l'Education nationale de la Haute-Vienne, Corrèze,
Creuse
(pour information)

Objet : Mouvement des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) – année scolaire 2019-2020

Référence : note de service ministérielle n° 2019-014 du 30 janvier 2019 parue au Bulletin officiel (BO) n° 6 du 7 février 2019.

J'ai l'honneur de vous informer de la parution, au BO, de la note de service ministérielle citée en référence et fixant les conditions et modalités du mouvement des IA-IPR au titre de la rentrée scolaire 2019.

J'attire votre attention sur le fait que **les candidats à la mobilité affectés en académie, doivent saisir directement leur demande de mutation, du 08 février au 08 mars 2019 inclus (date impérative), sur le portail agent de l'application SIRHEN** (adresse : <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>). Au-delà du 08 mars 2019, aucune modification de la candidature ne sera possible.

En cas de difficulté pour la saisie de votre candidature sur le portail agent, une plateforme d'assistance sera ouverte dès le 8 février 2019 :

- par téléphone au n° vert 0800 100 600 du lundi au vendredi de 9h à 19h
- par courriel à sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr

La liste des postes vacants pour la rentrée scolaire 2019-2020, sera consultable sur le site du ministère de l'éducation nationale (www.education.gouv.fr, rubrique : concours, emplois, carrière – personnels d'encadrement – personnels d'inspection) et sur portail agent.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.